



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N° 13

Réunion plénière : du 20 décembre 2022 à 9 h 30.

Lieu : DFSM à Yvetot

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : MM. Jean Luc LEBRUN, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

Absents excusés : MM. Gérard LELIEVRE.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, absence de dirigeant banc de touche, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, c'est aussi le club recevant qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs, et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

CRITERIUM VETERANS à 11

Les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements.

COUPE VETERANS à 11 ANDRE STRAPPE

Comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

CIVILITES



Le président et les membres de la commission présentent leurs sincères condoléances aux proches et à la famille suite au décès de Monsieur René BRUYNEEL, ancien arbitre du DFV, ancien délégué de la FFF et de la LFN, ancien observateur du DFSM.

Le président et les membres de la commission présentent leurs sincères condoléances aux proches et à la famille, ainsi qu'au club de l'US ENVERMEU, suite au décès de Monsieur Vivien CREVECOEUR, joueur de l'US ENVERMEU.

Le président et les membres de la commission présentent leurs sincères condoléances aux proches et à la famille, ainsi qu'au club de l'AS FAUVILLE, suite au décès du jeune Simon DUBOURGNOUX, joueur de l'AS FAUVILLE.

Le président et les membres de la commission présentent leurs sincères condoléances aux proches et à la famille suite au décès de Monsieur Douglas RASSE, ancien arbitre du DFV.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

La Commission procède à l'adoption :

Du procès-verbal n° 8 de la réunion plénière du 14 novembre 2022, publié sur le site Internet du DFSM le 17 novembre 2022. Du procès-verbal n° 9 de la réunion restreinte du 21 novembre 2022, publié sur le site Internet du DFSM le 24 novembre 2022. Du procès-verbal n° 10 de la réunion restreinte du 28 novembre 2022, publié sur le site Internet du DFSM le 29 novembre 2022. Du procès-verbal n° 11 de la réunion restreinte du 2 décembre 2022, publié sur le site Internet du DFSM le 6 décembre 2022.

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

RENCONTRES DU 04 DECEMBRE 2022

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 24918387 CA LONGUEVILLAIS 1 / ES ARQUES LA BATAILLE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, numérotation non réglementaire, une amende de 20€ est infligée à CA LONGUEVILLAIS.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 24918716 FC TOURVILLE LA RIVIERE 1 / US GRAMMONT 1

Match reporté à une date ultérieure.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 24919943 AS SASSETOT THEROULDEVILLE 1 / SOLIDARITE S GOURNAY 2

La feuille de match FMI a été transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à AS SASSETOT THEROULDEVILLE.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

RAS



SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 24920289 YERVILLE FC 1 / O BELMESNIL 1

Constatant l'absence sur le terrain de l'O BELMESNIL au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'O BELMESNIL 1, avec 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le YERVILLE FC 1 sur le score de 3 buts à 0 ;
- Inflige une amende de 168€ à l'O BELMESNIL.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 24920632 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2 / O DARNETAL 2

Réserves d'avant match du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, non confirmées.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 24920805 STADE GRAND QUEVILLY 2 / FC LE TRAIT DUCLAIR 2

Une amende de 5 € est infligée STADE GRAND QUEVILLY pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 24920804 SAINT JEAN DE FRESQUIENNES 1 / FC DU NORD OUEST 1

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 24920806 AL DEVILLE-MAROMME 3 / GRAND QUEVILLY FC 2

Feuille de match FMI incomplète, absence délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à AL DEVILLE MAROMME.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 24921934 LE HAVRE FC 2012 (2) / AS DE MONTIVILLIERS 2

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N. **Voir l'annexe sur footclubs.**

Match n° 24921938 AS ANGERVILLE L'ORCHER 1 / US DES FALAISES 1

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 24921412 US BACQUEVILLE PIERREVILLE 2 / AS OUVILLAISE 2

Rencontre initialement prévu le 6 novembre 2022 reportée au 4 décembre 2022.

Constatant l'absence sur le terrain de l'AS OUVILLAISE 2 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'AS OUVILLAISE 2, avec 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US BACQUEVILLE PIERREVILLE 2 sur le score de 3 buts à 0 ;
- Inflige une amende de 168€ à l'AS OUVILLAISE.



SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 24921519 FC LOUVETOT 1 / US PRESQU'ILE 1

Rencontre du 6 novembre 2022 jouée le 4 décembre 2022.

Match n° 24921516 VATTEVILLE BROTONNE 2 / AS FAUVILLAISE 3

Rencontre du 6 novembre 2022 jouée le 4 décembre 2022.

Match n° 24921418 CAUX FC 2 / AS SAINT PIERRE VARENGEVILLE 2

Rencontre du 6 novembre 2022 reportée au 4 décembre 2022.

Forfait déclaré de l'AS SAINT PIERRE VARENGEVILLE 2, la commission jugeant en première instance :

- Donne match perdu par forfait à SAINT PIERRE VARENGEVILLE 2, avec 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CAUX FC 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ à l'AS SAINT PIERRE VARENGEVILLE.

Match n° 24921520 US FORET DE ROUMARE 1 / CANTELEU FC 1

Rencontre du 6 novembre 2022 jouée le 4 décembre 2022.

Réserves d'avant match du club de l'US FORET DE ROUMARE 1, confirmées. Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux est mis en instance d'homologation.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 24922698 FC GRUCHET LE VALASSE 2 / CA HARFLEUR BEAULIEU 1

Rencontre du 6 novembre 2022 jouée le 4 décembre 2022.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match n° 24922205 US SAINT MARTIN OSMONVILLE 1 / LA FAC 1

Une amende de 5€ est infligée au club de l'US SAINT MARTIN OSMONVILLE pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n° 24922209 BELLEVILLE FC 2 / FC CRIQUIERS 1

Une amende de 5€ est infligée au club de FC CRIQUIERS pour une licence manquante (arbitre assistant)

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Match n° 24922337 ROUEN AC 2 / SAINTE MARIE DES CHAMPS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de SAINTE MARIE DES CHAMPS

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de ROUEN AC

Match n° 24922341 ASCJ KURDISTAN 2 / FC LIMESY 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de FC LIMESY

Match n° 24922339 AS PTT ROUEN 2 / MONTIGNY VAUPALLIERE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS PTT ROUEN



SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 24922902 FC BREAUITE BRETEVILLE 2 / CA HARFLEUR BEAULIEU 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de CA HARFLEUR BEAULIEU

Une amende de 5€ est infligée au club de CA HARFLEUR BEAULIEU pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n° 24922900 US YEBLERONNAISE 1 / RC HAVRAIS 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de RC HAVRAIS

Une amende de 5€ est infligée au club de RC HAVRAIS pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n° 24922904 USF FECAMP 3 / ES DU MONT GAILLARD 4

La rencontre est reportée au 11 Décembre 2022

Match 24922901 JS DU FONTENAY 2 / US SAINT THOMAS 1

Erreur de saisie du score sur la FMI, le score est de 5 à 2 en faveur de l'US SAINT THOMAS.1

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émerger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 24923901 LE HAVRE FC 2012 3 / RC HAVRAIS 4

Une amende de 5 € est infligée au club du HAVRE FC 2012 pour une licence manquante (arbitre assistant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 24924033 O BELMESNIL 2 / US ENVERMEU 3

Problème de tablette indiqué par l'arbitre officiel de la rencontre, le score est de 2 à 1 en faveur de l'US ENVERMEU 3.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 24924167 AS COLLEVILLE ANGERVILLE 2 / US DE LA PRESQU'ÎLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de AS COLLEVILLE ANGERVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 24924304 CANTELEU FC 2 / ASM AMFREVILLE LA MIVOIE 1

Match reporté à une date ultérieure.



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 24924433 ASC TOUSSAINT 1 / ESPC SAINT GILLES ETAINHUS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de ASC TOUSSAINT.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 24924657 AS MARE AU CLERC 1 / AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de AS MARE AU CLERC.

Match n° 24924660 F LIBRE AS DU HAVRE 1 / ROGERVILLE FC 1

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 24931800 US HERICOURT EN CAUX 2 / TOUFFREVILLE FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de L'US HERICOURT EN CAUX.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 249325776 ES MONTIGNY VAUPALIERE 3 / FC BOOS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de ES MONTIGNY VAUPALIERE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 249326139 TRAIT D'UNION 1 / RC NORMAND 2020 2

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 249326141 ENTENTE USTI-OCFC 1 / ES DU MONT GAILLARD 5

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 249326142 US SAINT THOMAS 3 / CS SERVICE MUNICIPAUX LE HAVRE 3

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 24927458 AS MADRILLET CHAT BL 41 / ROUEN SAPINS FC 41

Match n° 24927460 FUSC BOIS GUILLAUME 41 / FC ROUEN 1899 41

Les rencontres sont reportées au 15 janvier 2023.



Match n° 24927462 U CMS OISSEL 41 / US HOUPEVILLAISE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au CMS OISSEL.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 24939571 AS LA BOUILLE MOULINAUX 41 / CO CLEON 41

La rencontre est reportée au 12 février 2023.

Match n° 24939575 FC TOURVILLE LA RIVIERE 41 / US GRAMMONT 41

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à l'AL TOURVILLE LA RIVIERE

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 24927875 ENT FCVM-FCV 41 / US St MARTIN OSMONVILLE 41

La rencontre est reportée au 18 décembre 2022.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 24928009 FC BOOS 41 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 41

Réserves d'avant match du FC BOOS, non confirmées.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 24928182 BIVILLE LA BAINARDE 41 / O DU LITTORAL 41

Forfait déclaré de l'O DU LITTORAL 41. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'O DU LITTORAL 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier BIVILLE LA BAINARDE 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ à l'O DU LITTORAL.

Match n° 24928184 CAUX FC 41 / ENT FCT-USA 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au CAUX FC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

Match n° 24928861 O PAVILLAIS 41 / US FORET DE ROUMARE 41

La rencontre est reportée au 12 février 2023.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

Match n° 24929220 ES INTERC St ANTOINE 41 / US PALUELLEISE 41

Constatant l'absence sur le terrain de l'US PALUELLEISE 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US PALUELLEISE sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ES INTERC St ANTOINE sur le score de 3 buts à 0 ;
- Inflige une amende de 168€ à l'US PALUELLEISE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

Match n° 24929867 FC LIA OCTOVILLE 41 / SC FRILEUSE 41

La rencontre est reportée au 18 décembre 2022.

Match n° 24929864 TRAIT D'UNION 41 / AS MONTIVILLIERS 41



La rencontre est reportée au 15 janvier 2023.

Match n° 24929866 CS TRANSATLANTIQUE 41 / RC PORT DU HAVRE 41
La rencontre est reportée au 12 février 2023.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

Match n° 24930108 GRPT St AUBIN VIGOR 41 / SOLIDARITE S GOURNAY 41
Match n° 24930109 OLYMPIA'CAUX 41 / LE HAVRE FC 2012 41
Les rencontres sont reportées au 15 janvier 2023.

Match n° 24930118 AS ANGERVILLE ORCHER 41 / JS FONTENAY 41
La rencontre est reportée au 12 février 2023.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match n° 24930472 RC HAVRAIS 41 / FC DU LITTORAL 41
La rencontre est reportée au 15 janvier 2023.

COUPES DU DFSM

Dates des coupes du DFSM :

1^{er} tour le 25 septembre 2022.
2^{ème} tour le 30 octobre 2022.
3^{ème} tour le 11 décembre 2022.
1/16^{ème} de Finale le 22 janvier 2023 (Coupes Caillot, Balluet, Strappe)
1/16^{ème} de Finale le 12 février 2023 (Coupe Mérault)
1/8^{ème} de Finale le 12 mars 2023.
Quart de Finale le 9 avril 2023.
Demi-Finale le 18 mai 2023 (jeudi de l'ascension).
Finale : Date et Lieu à déterminer par le comité directeur du DFSM.

COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT

HOMOLOGATION DU 3^{ème} TOUR, JOUE LE 11 DECEMBRE 2022

Match n° 25444514 FC SAINT ETIENNE DE ROUVRAY 3 / ASCJ KURDISTAN 2
Une amende de 5€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DE ROUVRAY pour une licence manquante (Délégué). La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 25444503 US SAINT MARTIN OSMOVILLE 1 / AS CANTON D'ARGUEIL 2
Une amende de 5€ est infligée au club de l'US SAINT MARTIN OSMOVILLE pour une licence manquante (Arbitre Assistant). La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 25444510 US AUFFAY 2 / US LONDINIERS 2



Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche et délégué à la police du terrain. Une amende de 30€ est infligée au club de l'US AUFFAY. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 25444500 FC BAILLY EN RIVIERE / FC CRIQUIERS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de FC CRIQUIERS. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 25444498 AS PTT ROUEN 2 / US FORET DE ROUMARE 1

Une amende de 5€ est infligée au club de l'AS PTT ROUEN pour une licence manquante (Délégué). La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°25444491 EU FC 2 / US NORMANDE 76 2

Forfait déclaré de l'US NORMANDE 76 2

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à l'US NORMANDE 76 2
- inflige une amende de 110€ à l'US NORMANDE 76
- dit le club de l'EU FC 2 qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Match n°25444499 US SAINTE MARIE DES CHAMPS 1 / YERVILLE FC 2

Forfait déclaré de YERVILLE FC 2

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à YERVILLE FC 2
- inflige une amende de 110€ à YERVILLE FC
- dit le club de US SAINTE MARIE DES CHAMPS 1 qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 25444490 FC LOUVETOT 1 / USAT 1

La rencontre est programmée le 15 janvier 2023.

Match n° 25444521 AS OUVILLAISE 2 / US BACQUEVILLE PIERREVILLE 2

Match n° 25444513 FC TOTES 2 / AJ CAULLE BOSCHARD 2

Match n° 25444506 LA FAC 1 / BELLEVILLE FC 2

Match n° 25444492 FC PONTOIS 1 / US MONCHOISE 1

Match n° 25444493 ES JANVALAISE 2 / FC DIEPPE 3

Match n° 25444496 RC ETALONDES 1 / US CRIELLOISE 2

Match n° 25444497 FC LIMESY 2 / AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE 2

Rencontres non jouées en raison d'un arrêté municipal ou en raison d'un terrain impraticable.

Ces rencontres sont programmées le 08 janvier 2023 à 14 h 30 et inversées en application de l'article 9c des règlements des compétitions du DFSM.

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

HOMOLOGATION DU 3^{ème} TOUR, JOUE LE 11 DECEMBRE 2022



Match n°25444834 FC LA VARENNE 3 / US DE GRAMMONT 2

Feuille de match FMI incomplète, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée à US DE GRAMMONT. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°25444837 SC OCTEVILLE 3 / OH TREFILIERIES NEIGES 3

Feuille de match FMI incomplète, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée à OH TREFILIERIES NEIGES. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°25444852 US SENNEVILLAISE 1 / FC SAINT CLAIRAIS 1

Forfait déclaré du FC SAINT CLAIRAIS 1

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait au FC SAINT CLAIRAIS 1.
- inflige une amende de 110€ au FC SAINT CLAIRAIS
- dit le club de l'US SENNEVILLAISE qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Match n°25444922 A MALAUNAY 2 / ASL SIERVILLAISE 1

Une amende de 5 € est infligée au club de A MALAUNAY pour une licence manquante (arbitre assistant).

Feuille de match FMI incomplète, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée à ASL SIERVILLAISE. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°25444925 AS COLLEVILLE ANGERVILLE 2 / FC LOUVETOT 2

Feuille de match FMI incomplète, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée à AS COLLEVILLE ANGERVILLE. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n°25444839 FC ANNEVILLE 1 / AS DIEPPE DAVIGEL 1

Match n°25444841 ES ARQUES LA BATAILLE 3 / US ENVERMEU 3

Match n°25444844 CANY FC 4 / GASEG SAINT RIQUIER 1

Match n°25444845 US SAINT MACLOU LA BRIERE 1 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 3

Match n°25444850 U FONTAINAISE 2 / GAINNEVILLE AC 3

Match n°25444920 US GRUGNY 1 / ENTENTE VIENNE ET SAANE 4

Match n°25444926 US HERICOURT EN CAUX 2 / TOUFFREVILLE FC 1

Match n°25444928 US HOUPEVILLAISE 1 / AS BOUILLLE MOULINEAUX 2

Match n°25444929 FC MARTIN EGLISE 1 / JS SAINT NICOLAS BETHUNE 3

Rencontres non jouées en raison d'un arrêté municipal ou en raison d'un terrain impraticable.

Ces rencontres sont programmées le 08 janvier 2023 à 10 h 00 et inversées en application de l'article 9c des règlements des compétitions du DFSM.

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE

HOMOLOGATION DU 3^{ème} TOUR, JOUE LE 11 et 18 DECEMBRE 2022

Match n° 25444980 US SENNEVILLAISE 41 / FC LE TRAIT DUCLAIR 41

La rencontre est fixée au 15 janvier 2023.

Match n° 25444981 FC LIA OCTEVILLE 41 / JS DU FONTENAY 41

Forfait déclaré du JS DU FONTENAY 41. La Commission jugeant en 1ère instance :



- Donne match perdu par forfait au JS DU FONTENAY 41.
- Inflige une amende de 110€ au JS DU FONTENAY.
- Dit le FC LIA OCTEVILLE 41 qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Match n° 25444983 FC BREaute BRETTEVILLE 41 / AS FAUVILLAISE 41
En raison d'un décès, la rencontre est reportée au 8 janvier 2023.

Match n° 25444998 ES TOURVILLAISE 41 / US PALUEL 41
Forfait déclaré de US PALUEL 41. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à US PALUEL 41.
- Inflige une amende de 110€ à US PALUEL.
- Dit l'ES TOURVILLAISE 41 qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Match n° 25474832 SAINT MARTIN DU VIVIER OM 41 / AS CANTON D'ARGUEIL 41
La rencontre est fixée au 8 janvier 2023.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 25444985 CS TRANSATLANTIQUE 41 / RC PORT DU HAVRE 41

Match n° 25444996 STADE VALERIQUEAIS 41 / AS SASSETOT THEROULDEVILLE 41

Rencontres non jouées en raison d'un arrêté municipal ou en raison d'un terrain impraticable.

Ces rencontres sont programmées le 08 janvier 2023 à 10 h 00 et inversées en application de l'article 9c des règlements des compétitions du DFSM.

TIRAGE DU 1/16^{ème} TOUR DES COUPES DU DFSM

Tirage au sort intégral effectué le 20 décembre dans les locaux du DFSM.

COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT

Les 1/16^{ème} de Finale se joueront le dimanche 12 février 2023 à 14 h 30.

COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT

Les 1/16^{ème} de Finale se joueront le dimanche 22 janvier 2023 à 14 h 30.

- 1- TANCARVILLE AC 1 / BELLEVILLE FC 2 ou LA FAC 1
- 2- US MONCHOISE 1 ou FC PONTOIS 1 / US SAINTE MARIE DES CHAMPS 1
- 3- ROUEN AC 2 / US AUFFAY 2
- 4- CA HARFLEUR BEAULIEU 1 / FC DIEPPE 3 ou ES JANVALAISE 2
- 5- US SAINT JEAN FRESQUIENNES 2 / US VATTEVILLE BROTONNE 2
- 6- CA LONGUEVILLAIS 2 / CANTELEU FC 1
- 7- CAUX FC 2 / AJC BOSCHARD 2 ou FC TOTES 2
- 8- FC BAILLY EN RIVIERE 1 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3
- 9- SS GOURNAY 3 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 3
- 10- AS SAINT PIERRE DE VARENCEVILLE 2 ou FC LIMESY / JS DU FONTENAY 1
- 11- RC ETALONDES 1 ou US CRIELLOISE 2 / EU FC 2
- 12- FC BARENTINOIS 2 / ESPC SAINT GILLES ETAINHUS 1



- 13- AS LONDAISE 1 / US FORÊT DE ROUMARE 1
- 14- FC BREAUDE BRETTEVILLE 2 / FC LOUVETOT 1 ou US ALLOUVILLE TROUVILLE 1
- 15- FC GRUCHET LE VALASSE 2 / ES MONTIGNY LA VAUPALIERE 1
- 16- US BACQUEVILLE 2 ou AS OUVILLAISE 2 / US SAINT MARTIN OSMONVILLE 1

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

Les 1/16^{ème} de Finale se joueront le dimanche 22 janvier 2023 à 10 h 00.

- 1- FC GRUGNY 1 ou ENTENTE VIENNE ET SAANE 4 / US ENVERMEU 3 OU ES ARQUES 3
- 2- US DE BOLBEC 3 / FC LE TRAIT DUCLAIR 3
- 3- OLYMPIA'CAUX F 4 /US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3
- 4- ESM GONFREVILLE 3 / FC MARTIN EGLISE 1 ou JS SAINT NICOLAS BETHUNE 3
- 5- US VATTEVILLE BROTONNE 3 / FC VM- FC DES VILLAGES 1
- 6- LE HAVRE FC 2012 3 / A ROUENNAISE DE FOOT 1
- 7- US DES FALAISES 2 / OH TREFILERIES NEIGES 3
- 8- ASM AMFREVILLE LA MIVOIE 1 / A MALAUNAY 3
- 9- AS MONTIVILLIERS 3 / FC ROLLEVILLAISE 1
- 10- TOUFFREVILLE FC 1 ou US HERICOURT EN CAUX 2 / AS OURVILLAISE 3
- 11- GAINNEVILLE AC 3 ou U FONTAINAISE 2 / CANY FC 4 ou GASEG SAINT RIQUIER 1
- 12- FC LOUVETOT 2 / US SENNEVILLAISE 1
- 13- SAINT ROMAIN AC 3 / FC TOURVILLE LA RIVIERE 2
- 14- ESI SAINT ANTOINE 2 / US HOUPEVILLAISE 1 ou AS BOUILLE MOULINEAUX 2
- 15- US SAINT MACLOU LA BRIERE 1 ou ASL RAMPONNEAU FECAMP 3 / CAUX FC 3
- 16- AS DIEPPE DAVIGEL 1 ou FC ANNEVILLE 1 / US GRAMMONT 2

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE

Les 1/16^{ème} de Finale se joueront le dimanche 22 janvier 2023 à 10 h 00.

- 1- OH TREFILERIES NEIGES 41 / HAVRE CAUCRIAUVILLE 41
- 2- FC BARENTIN 41 / AS DE MONTIVILLIERS 41
- 3- ROUEN AC 41 / RC DU PORT DU HAVRE 41 ou CS TRANSATLANTIQUE 41
- 4- YVETOT AC 41 / FC STJULIEN PETIT QUEVILLY 41
- 5- AS CANTON D'ARGUEIL 41 ou SAINT MARTIN DU VIVIER OM 41 / ROGERVILLE FC 41
- 6- A ROUENNAISE DE FOOT 41 / ES TOURVILLAISE 41
- 7- U FONTAINAISE 41 / ROUEN SAPINS FC 41
- 8- US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 41 / ESM GONFREVILLE L'ORCHER 41
- 9- SAINT AUBIN FC 41 / US SENNEVILLAISE 41 ou FC LE TRAIT DUCLAIR 41



- 10- ENTENTE OCFC TILLEUL 41 / AS BUCHY 41
- 11- CA CHEMINOTS STEPHANAIS 41 / FC LIA OCTEVILLE 41
- 12- ESP FOOTBALL 41 / AS BOUILLE MOULINEAUX 41
- 13- FC BIVILLE LA BAINARDE 41 / CAUX FC 41
- 14- US HOUPEVILLAISE 41 / ENTENTE JSN- USYEB- FCGRU 41
- 15- FC BREAUTE BRETTEVILLE 41 ou AS FAUVILLAISE 41 / STADE VALERIQUEAIS 41 ou AS SASSETOT 41
- 16- FC ROLLEVILLAISE 41 / CAUDEBEC SAINT PIERRE 41

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

**Le Président de la Commission
M. Laurent LEFEBVRE**

**le secrétaire de la Commission
M. Jean Luc TIRET**